



## Déshérité un héritier réservataire

Par **vivi44**, le **01/02/2010** à **13:05**

Bonjour, mon père est décédé en 1991, laissant sous régime de communauté de biens réduits au acquêts notre mère et ses trois enfants, en 1997 notre mère a donné un mandat de vente à un notaire seule sans concertation avec les enfants, les enfants en tant qu'héritiers réservataires et propriétaires de la moitié du produit de cette vente ne devaient-ils pas signer ce mandat de mise en vente? car par la suite les enfants ne connaissant pas les termes de succession ce sont eux qui ont signé une offre d'achat pratiquement imposée ne pensant pas pouvoir contester le mandat de mise en vente pris par le notaire? celui-ci ne les ayant pas informés auparavant, les enfants ne pouvant suivre la procédure pas sur la région ont donné une procuration de signature à leur mère pour vendre mais surtout pour les représenter sur les documents, le fruit de la vente a servi à acheter un autre bien via un versement du notaire à un autre confrère pour unique propriétaire notre mère, nous n'avons rien perçu de la succession de notre père et n'avons pas été représentés dans cet achat, alors que nous étions héritiers réservataires et que nous n'avons pas fait d'acte authentique de donation à notre mère! le notaire avait-il le droit de nous évincer de la sorte?